

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique généraliste

Valence « Arts et culture »

Attaché à la circonscription d'Aubusson

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité : 100 %

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF ou certificat antérieur équivalent
- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.

Cadre :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur ((circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015 décret n° 2015-883 du 20 février 2015 qui abroge la note de service de 1996), Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale. Le conseiller pédagogique est affecté à plein temps auprès de l'Inspecteur de l'éducation nationale. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Missions et activités :

Le conseiller pédagogique exerce une mission d'animation pédagogique générale qui comprend notamment :

- L'accompagnement des équipes dans les écoles rurales ;
- L'accompagnement des équipes dans la mise en place des politiques éducatives ainsi que dans la mise en œuvre de projets et de partenariats ;
- La participation à la formation initiale des fonctionnaires stagiaires notamment dans le cadre de l'Institut national Supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ;
- L'accompagnement des tuteurs, en lien avec les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) et les professeurs de l'INSPE ;
- L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des personnels enseignants ayant des besoins particuliers ;
- L'intervention dans les modules de formation continue, notamment dans les équipes pluriprofessionnelles de l'ESPE et dans le développement de la e-formation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription voire du département (en lien avec les PEMF) ;
- La diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national ;
- Le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'éducation nationale ; - La suppléance de l'Inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.

Adjoint de l'Inspecteur de l'éducation nationale, il partage les axes de pilotage, collabore à l'élaboration du tableau de bord et contribue au bon fonctionnement de la circonscription.

Par ailleurs l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ayant en charge la mission « arts et culture », le conseiller pédagogique est appelé à participer :

- en tant qu'expert, aux tâches départementales **en relation avec les arts visuels** (renseigner les enquêtes départementales ou académiques, écrire ou réécrire des conventions avec différents partenaires, instruire les demandes d'agrément pour les intervenants extérieurs, donner un avis sur des projets pédagogiques, établir l'emploi du temps d'intervenants en coordination avec les collectivités, participer à des actions de formation continue).
- À la mise en place et au développement des parcours culturels, développer des projets fédérateurs,
- L'accompagnement des équipes dans la conception et la mise en œuvre des enseignements artistiques, dans la préparation et la conduite des projets culturels.

Coordination du dispositif « École et cinéma » avec pour missions :

- ☐ Organiser, suivre la coordination pédagogique du dispositif École et Cinéma en Creuse en collaboration avec le coordinateur cinéma missionné par la DRAC (Ministère de la culture)
- ☐ Impulser une réflexion et un échange de pratiques entre enseignants au sein du département, à partir des projets conduits durant l'année sur le cinéma et sur les films programmés et plus précisément ce qui concerne l'éducation à l'image animée.

Compétences attendues :

- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.
- Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique.
- Enrichir continuellement ses connaissances.
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité.
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) pour un usage autonome et efficace.

Conditions d'exercice :

- Le conseiller pédagogique sera attaché à la circonscription d'Aubusson, laquelle comporte 61 écoles correspondant au secteur de recrutement des collèges d'Aubusson, Chénérailles, Crocq, Felletin, Auzances, Ahun et Bourganeuf.
- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
- Le conseiller pédagogique participera :
 - aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement ;
 - aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
 - aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné, pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'Inspecteur de l'éducation nationale ;
 - aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'Inspecteur de l'éducation nationale.
- Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Contact : Delphine BREGEON, IEN Circonscription d'AUBUSSON - tél : 05 87 86 61 51